

Explications des recettes et des charges respectives du diocèse et de la paroisse Saint-Augustin

Recettes

Les recettes principales de la **paroisse** sont les dons faits suite à l'appel paroissial, le casuel (don effectué à l'occasion d'une célébration de baptême, mariage ou obsèques) et les quêtes : quêtes dominicales hors quêtes impérées (voir plus bas), quêtes des baptêmes, mariage et obsèques. Les offrandes de messe sont reversées chaque mois aux prêtres.

Les recettes principales du **diocèse** sont le Denier de l'Eglise, les legs et les quêtes impérées (environ 15 dimanches par an, pour une œuvre diocésaine ou non). Chaque paroisse reverse aussi au diocèse environ 12% de ses recettes.

Dépenses

La paroisse prend à sa charge le budget de fonctionnement : salaires et charges sociales de l'homme de ménage et des laïcs en mission ecclésiale au service de la paroisse (ils sont salariés du diocèse mais leur salaire est refacturé à la paroisse), chauffage, eau, électricité, produits d'entretien, Nos bâtiments (église, presbytère et salles sous l'église) ayant été construits après 1905 ne sont pas propriété de la commune comme dans la plupart des paroisses ; en conséquence, nous avons les charges des propriétaires en particulier tous les travaux d'entretien du bâtiment ; le diocèse participe cependant aux travaux importants et effectue des prêts si besoin.

Le diocèse prend en charge les salaires et honoraires des prêtres et laïcs en mission ecclésiale (hors paroisses) : aumôniers d'hôpitaux et clinique, permanents d'aumôneries scolaires et étudiantes, et permanents de tous les services diocésains. Il prend aussi en charge le séminaire et les séminaristes, la *Maison Charles de Foucault* (propédeutique) et les prêtres âgés. Et tout le budget de fonctionnement (bâtiments, chauffage, ...).